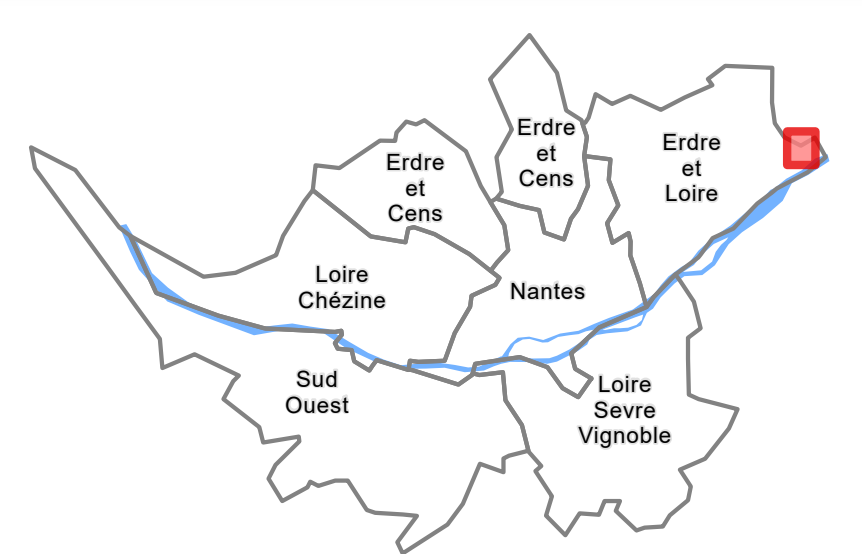


**Planche
 E29**



Approuvé le 05 avril 2019
 Modifié le 16 décembre 2022
 Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
 Modifié le 07 janvier 2025

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Erdre et Loire
 Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

Zonage

Ni Linéaire commercial souple
 Nix Linéaire commercial strict
 Ns Périètre ou linéaire artisanal et/ou de services
 Ncl Périètre logistique
 Ncm Polarité commerciale majeure
 Ncmi Polarité commerciale intermédiaire
 Ncp Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
 Np Périètre de projet urbain intégrant des commerces
 Nps Pôle de services
 Nt Périètre tertiaire
 Ntm Périètre mixité productif-tertiaire

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
 xxx Linéaire commercial strict
 Périètre ou linéaire artisanal et/ou de services
 Périètre logistique
 Polarité commerciale majeure
 Polarité commerciale intermédiaire
 Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
 Périètre de projet urbain intégrant des commerces
 Pôle de services
 Périètre tertiaire
 Périètre mixité productif-tertiaire

Implantation du bâti

Recul / Retrait minimal
 Implantation obligatoire
 Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

Séquence urbaine de type 1
 Séquence urbaine de type 2
 Périètre patrimonial
 Patrimoine bâti
 Petit patrimoine bâti
 Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
 Cône de vue

Liaisons

Principe de liaison viaire
 Principe de liaison modes actifs

Périètres reportés

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
 Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
 Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
 Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale
 Servitude de constructibilité limitée
 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

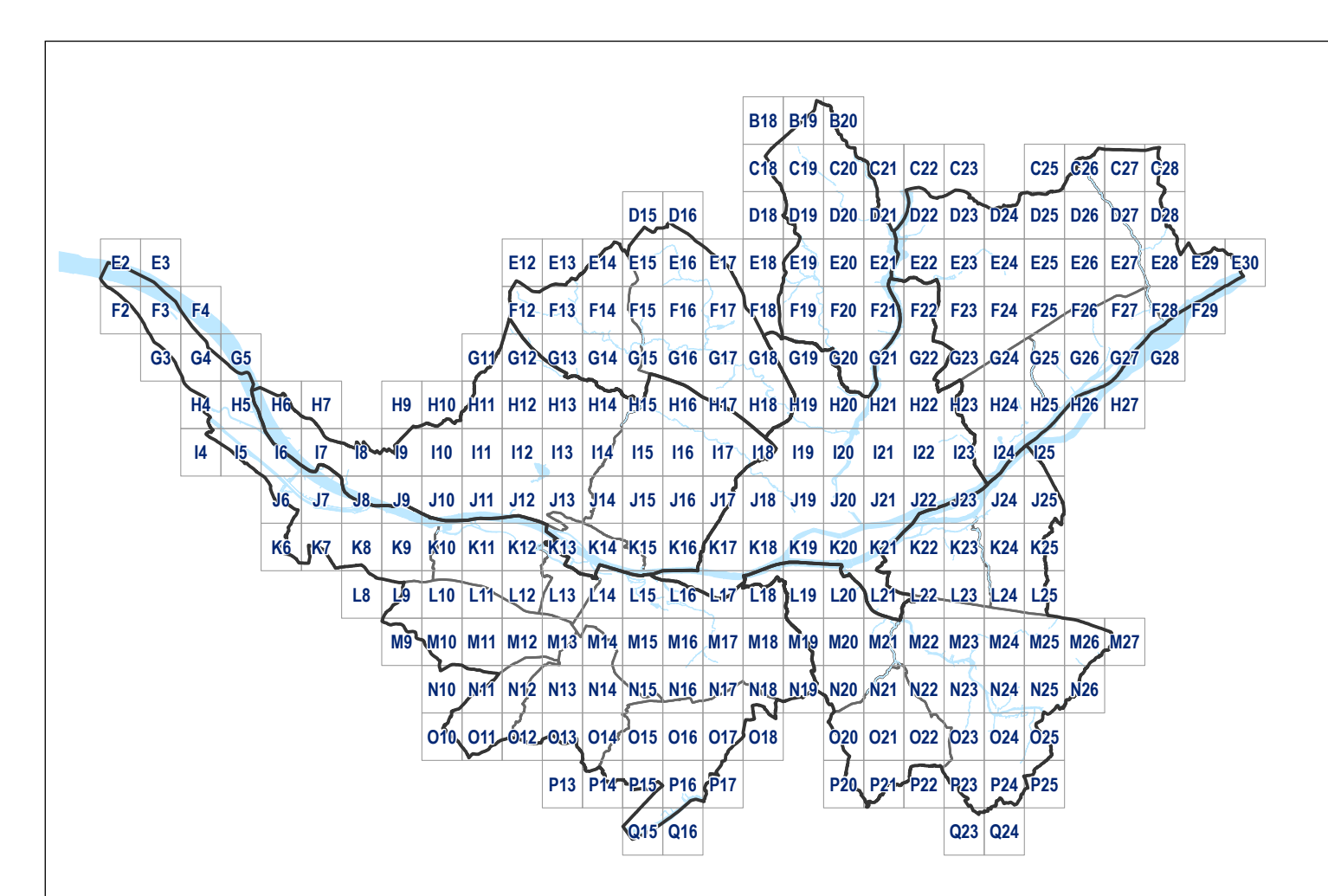
Espace Boisé Classé (EBC)
 Espace Paysager à Protéger (EPP)
 Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan


Parcelle
 Emprise Bâtie
 Surface en eau
 Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
 Référence Parcours Cadastre Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RSF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche D29

Partie Non opposable Voir planche F29

Partie Non opposable Voir planche E30